



POUR LA LIBÉRATION DES PAYSANS ET MILITANT-E-S DE L'UNION (UACDDDD)

APPEL A LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

NOVOX soutien les paysans des 7 villages qui sont menacés de famines si ils n'obtiennent pas leurs terres.

NOVOX INTERNATIONAL EXIGE d'agir sans délais pour :

- la libération des 45 paysans injustement emprisonnés
- le retrait de la décision N° 84/P-CSA du 26 mai 2011

DE TOUTE URGENCE ENVOYEZ VOS FAXS :

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

TEL:(00223)20236847 / FAX:(00223)20231128 / FAX:(00223)20230247

ÉMAIL:matcl107@Yahoo.fr

MINISTÈRE DE LA JUSTICE GARDE DES SCEAUX

TEL:(00223)20231691 / FAX:(00223)20230063

En copie à Massa Koné : kmassa26@gmail.com

Le samedi 23 juillet 2011, les habitants des villages de Bosso, Flasso, Gwala, Zemesso, Dalla, Denso et Néra (hommes, femmes, jeunes et vieux) ont été battus, blessés, humiliés et transportés à San par les gendarmes au motif qu'ils se seraient opposés à une décision administrative, notamment la Décision N° 84/P-CSA, portant attribution des parcelles rizicoles dans les plaines aménagées de Tonga-Est du moyen Bani.

Ces actes de représailles des gendarmes ont occasionné le décès du jeune Kassoum Coulibaly du village de Denso et la fuite de tous les habitants des dits villages. En l'absence des villageois, les gendarmes ont mené des opérations consistant à défoncer les portes des maisons, à procéder à des fouilles et incendies volontaires des maisons et à des abattages d'animaux domestiques.

Aujourd'hui 45 paysans arrêtés par les gendarmes sont détenus à la prison centrale de San. Parmi eux beaucoup de blessés, des vieux de plus de 70 ans et des mineurs.

Le mardi 23 août 2011, l'Union effectua une seconde mission dans la zone. Cette mission avait pour but de rassurer les paysans suite à de nouvelles rumeurs d'une seconde attaque par les gendarmes, de tenir une assemblée avec les populations des 7 villages pour dégager une stratégie de lutte, de rendre visite aux paysans détenus dans la maison d'arrêt de San.

L'Union veut constituer un collège d'avocats pour la défense des paysans incarcérés et pour faire annuler la décision du Sous-préfet de San, expropriant les paysans des 7 villages des terres de la plaine.

Résumé des causes : en 2009, le barrage de Talo fut aménagé dans le cadre du Projet Moyen Bani. Les villages concernés cultivaient déjà leurs terres bien avant l'aménagement du barrage. Aussi faut-il noter que la zone en question n'est prévue que dans la troisième phase du projet qui ne débutera qu'en 2015 d'après les autorités du projet. Mais déjà avec l'abondance de l'eau dans les plaines, le sous-préfet et le maire ont profité de l'occasion pour prendre une décision en désaccord avec les propriétaires terriens coutumiers, expropriant les paysans de 3810 ha de leurs terres par Décision N° 84/P-CSA du 26 mai 2011 du Préfet du Cercle de San. C'est suite à la protestation des paysans contre cette décision arbitraire et le refus de leur céder leurs champs que les

autorités ont envoyé toute une garnison de la gendarmerie de Ségou pour aller mater les paysans.